

# CYCLEVIA, L'ÉCO-ORGANISME DE LA FILIÈRE **DES HUILES ET LUBRIFIANTS USAGÉS**

Le nouvel éco-organisme Cyclevia s'engage à relever les nouveaux défis de la filière des huiles et lubrifiants en soutenant l'économie circulaire et en œuvrant pour plus de performances et moins d'impact sur l'environnement.

**L**e 10 février 2020, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGECE) introduisait un nouveau régime de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) applicable aux huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. C'est dans ce contexte que le Centre Professionnel des Lubrifiants (CPL) a pris l'initiative de lancer en

2021, le projet de création d'un éco-organisme avec la participation des entreprises volontaires, donnant ainsi naissance à Cyclevia. Cyclevia est devenu le 23 mars 2022 l'éco-organisme de la filière des huiles et des lubrifiants usagés. Cette nouvelle organisation a pour vocation d'endosser la responsabilité des producteurs notamment en matière de collecte et de traitement des huiles usagées. Son ambition est de porter cette filière à un haut niveau de perfor-

mance tout en réduisant son impact sur l'environnement.

## ISSUE DE 3 GRANDES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Cyclevia regroupe 22 entreprises qui représentent près de 80% du marché des lubrifiants français. Ces entreprises se sont unies et ont travaillé pour assurer la mise en place de la filière REP. Elles constituent aujourd'hui l'actionnariat de Cyclevia. Sous la direction d'André Zaffiro, directeur général,

et de Benoit Stoeux (IGOL / Groupe Cipelia) son président, l'équipe s'organise autour de 2 pôles, celui des Opérations et celui des Activités DROM COM permettant ainsi de couvrir l'ensemble des zones géographiques placées sous la responsabilité de l'éco-organisme.

## L'ENVIRONNEMENT EN LIGNE DE MIRE

La filière des huiles et des lubrifiants usagés bénéficie d'un tissu de sociétés disposant d'une longue



expérience en matière de collecte, de recyclage et de régénération, mais également d'une bonne complémentarité. Pour parvenir à assurer une continuité vertueuse, Cyclevia a fait le choix dans un premier temps d'une REP « financière », en contribuant à la prise en charge des coûts de collecte et de recyclage des huiles usagées.

Cette organisation est la plus adaptée aux particularités de la filière et permet de préserver la structure concurrentielle du secteur tout en garantissant le bon accomplissement des missions de l'éco-organisme sur l'ensemble du territoire national. Et pour faire toujours plus progresser la filière, Cyclevia s'assure également de la montée en puissance progressive de la régénération, en encourageant notamment l'intégration d'huile régénérée dans la composition de nouveaux

produits et en menant des études techniques destinées à faire émerger de nouvelles solutions de régénération.

« Notre but ultime tient en deux points. Premièrement, organiser une filière qui permettra d'aller collecter jusqu'au dernier litre d'huile usagée présent sur le marché, et deuxièmement, mettre en oeuvre un recyclage efficace et capable de délivrer en bout de chaîne des huiles neuves de très grande qualité que les industriels seront fiers d'intégrer dans leurs formulations. Tout cela est très vertueux, que ce soit pour la performance de la filière comme pour la préservation des ressources brutes. » explique André Zaffiro, directeur général de CYCLEVIA.

### TROIS ENJEUX PRIORITAIRES

Pour son agrément qui couvre la période de 2022 à 2027, Cyclevia identifie trois enjeux prin-

cipaux pour la filière :  
 - L'amélioration du taux de collecte des huiles usagées collectables, reconnu pour son niveau actuel élevé. Pour atteindre cet objectif, l'éco-organisme s'attachera à travailler sur les deux volets suivants : l'amélioration de la traçabilité de la collecte des huiles claires échappant à la comptabilisation aujourd'hui, ainsi qu'à la promotion d'une collecte séparée des huiles noires et huiles claires ; et l'amélioration de la collecte auprès des petits détenteurs qui ne seraient à priori pas pris en charge par les collecteurs agréés.  
 - L'amélioration de la circularité de la filière en favorisant la régénération pour la production d'huiles de base pouvant être intégrées dans la production de lubrifiants neufs, y compris ceux destinés aux moteurs de dernière génération Euro 5, Euro 6. Cet enjeu de circularité de la filière sera également favorisé par la

mise en place d'une modulation de l'éco-contribution en fonction du niveau d'incorporation de matières recyclées.  
 - L'amélioration des performances environnementales des huiles mises sur le marché et la diminution de leur dangerosité. Il s'agira de mettre en oeuvre un système d'éco-modulation du barème de contribution incitant les producteurs à réduire au sein de leurs gammes les produits étiquetés comme dangereux selon la classification CLP. L'éco-organisme s'engage également sur toute la durée de son agrément à soutenir la recherche et le développement de la filière en y consacrant une partie de son budget, toujours dans le but de faire émerger de nouvelles solutions aux propriétés moins polluantes et plus sûres pour la santé.

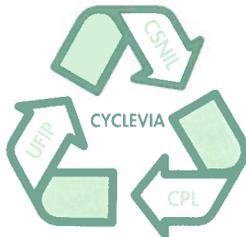
### UNE ORGANISATION POUR LES DROM COM

Avec l'entrée en fonction de la REP, un nouveau dispositif de soutien spécifique aux collecteurs regroupés des Départements, Régions et Collectivités d'Outre-mer remplace celui initialement mis en place par l'Ademe, garantissant toujours la gratuité des collectes. Une équipe ad hoc sera chargée de suivre au plus près le fonctionnement de la filière dans l'optique d'assurer la transition et la continuité des flux, tout en évitant aussi les risques de rejet d'huiles usagées. Cyclevia prévoit en outre la rétroactivité de la prise en charge des coûts, ainsi qu'un barème annuel individualisé par territoire. Des solutions locales de traitement seront par ailleurs développées et mises en place localement.

J.T.



Industriels du graissage membres de la Chambre Syndicale Nationale de l'Industrie des Lubrifiants.



Pétroliers membres de l'Union Française des Industries Pétrolières.

Sociétés non affiliées membres du Centre Professionnel des Lubrifiants.

